

AB DISTRIBUTION
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 309 ROUTE DES ÉTANGS
42320 CELLIEU
978 334 423 R.C.S de SAINT-ETIENNE

**PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE
2024**

Le premier septembre
L'an deux-mille-vingt-quatre
À 14H

Les soussignés :

- **Monsieur BOUABDALLAH Amaury, M'Hamed, Belkacem**, né le 31/12/1995 à Saint-Etienne (42), demeurant 309 route des Étangs 42320 CELLIEU, de nationalité française, marié à Madame BOUABDALLAH Hassina née Boubekri, Propriétaire de NEUF MILLE CINQ CENT (9.500) actions numérotées de un (1) à neuf mille cinq cent (9.500),
- **Monsieur BENZEGHIBA Jalil**, né le 04/03/2004 à Fort-de-France (97), demeurant 10 rue de la Badouillère 42000 SAINT-ETIENNE, de nationalité française, célibataire. Propriétaire de CINQ CENT (500) actions numérotées de neuf mille cinq cent un (9.501) à dix mille (10.000).

Propriétaires de l'intégralité des DIX MILLES (10.000) actions en pleine propriété.

Les associés de la société AB DISTRIBUTION ont signé le présent procès-verbal à l'effet de prendre acte des décisions prises sur l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Agrément de Monsieur ABAKHOU Youssef en qualité d'associé de la société,
- Transferts de l'établissement principal,
- Ajout d'une enseigne,
- Pouvoir.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident, en conséquence des résolutions précédentes, d'agréer :

- **Monsieur ABAKHOU Youssef**, né le 02/07/1990 à Meknès (Maroc), demeurant 46 route de Lyon 42400 Saint-Chamond, ne nationalité marocaine, marié, trois enfants.

Les associés décident de la modification de l'article 7 des statuts, de la manière suivante :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Aux termes d'une décision des associés du 01 septembre 2024, et de la cession partielle de parts sociales, annexée aux présents statuts :

Le capital social est fixé à 1 000 euros divisé en 10.000 actions de même catégorie de 0.10 euros chacune, entièrement libérées et distribué de la manière suivante :

- Monsieur BOUABDALLAH Amaury.....5 000parts
Numérotées de 1 à 5.000,
- Monsieur ABAKHOU Youssef.....5 000 parts
Numérotées de 5.001 à 10.000

Total des parts sociales dix mille (10.000), entièrement libérées. »

Cette résolution est adoptée par les associés

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident du transfert de l'établissement principale de la société de l'adresse 309 route des Étangs 42320 CELLIEU vers l'adresse 11 Boulevard Fauriat 42000 SAINT-ETIENNE.

Les associés décident de la modification de l'article 4 des statuts, de la manière suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision des associés du 01 septembre 2024, les associés ont décidé du transfert de l'établissement principal de la société au 11 Boulevard Fauriat 42000 SAINT-ETIENNE. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée par les associés

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident de l'enseigne « Oh My Smash » pour la présente société.

Cette résolution est adoptée par les associés

QUATRIEME RESOLTUTION

Les associés confient tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée par les associés

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Fait à SAINT-ETIENNE

LE 01/09/2024

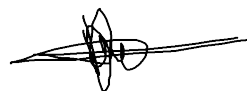
M.AMAURY BOUABDALLAH

Associé

A blue ink signature consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line.

M.BENZEGHIBA Jalil

Associé sortant

A black ink signature consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line.

M.ABAKHOU YOUSSEF

Nouvel associé

A blue ink signature consisting of a stylized 'Y' followed by a horizontal line.